



FICHE PRATIQUE

A compter du 1^{er} janvier 2021, le Royaume-Uni quitte l'Union européenne et devient un pays tiers.

- Toute entrée ou sortie de marchandise de l'Union européenne en provenance ou à destination du Royaume-Uni devra faire l'objet d'une déclaration en douane.
- Les nouvelles procédures s'appliquent à l'ensemble des trafics, notamment ceux utilisant les liaisons ferries.

Cette fiche concerne les trafics utilisant les liaisons ferries entre la France et le Royaume-Uni

Le passage portuaire et la traversée maritime Entre la France et le Royaume-Uni



Préparation documentaire

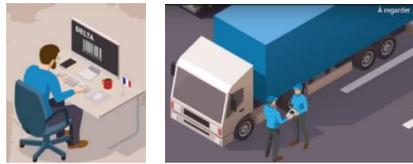
Les formalités en France

- Le chargeur exportateur effectue les formalités nécessaires à l'exportation de France.
- Le chargeur importateur au Royaume-Uni doit de son côté effectuer les formalités d'importation au Royaume Uni afin de pouvoir entrer sur le territoire Britannique.
- Le chargeur transmet au transporteur, les documents nécessaires à l'exportation de France ainsi que ceux nécessaires à l'importation au Royaume-Uni.
 - **Les codes-barres « MRN »** (Provenant de la déclaration en douane d'exportation Français).
 - **Les éléments douaniers britanniques** (Provenant de la déclaration en douane d'importation au Royaume-Uni)



FICHE PRATIQUE

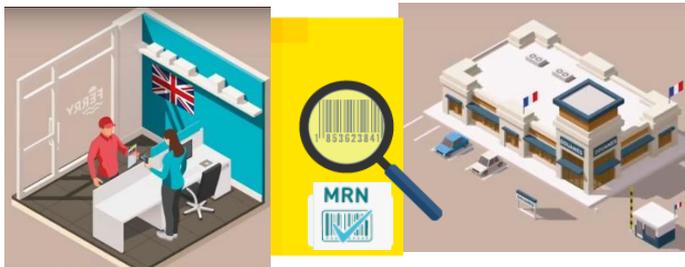
- Pour l'embarquement, le chauffeur routier doit être en possession de nouveaux documents à l'embarquement en complément de la CMR, de ses pièces d'identités etc... :
 - Du(Des) code(s)-barres « MRN »,
 - D'éventuels :
 - ✓ Certificats sanitaires, phytosanitaires ou vétérinaires
 - ✓ Carnet TIR ou ATA
- Il doit être informé du statut de la marchandise transportée, afin de bien répondre aux questionnaires des compagnies de ferry à l'embarquement :
 - ✓ TIR ou ATA ?
 - ✓ Camion vide ?



Arrivée sur le Terminal d'embarquement en France

Ce qu'il se passe avant embarquement en France

La compagnie de Ferry



- Le chauffeur se présente au guichet d'embarquement
 - ✓ Présente ses documents d'embarquement et douaniers d'exportation
 - ✓ Répond au questionnaire de la compagnie de ferry
- La compagnie renseigne dans son système un certain nombre d'éléments fournis par le chauffeur routier (régime ATA/ TIR_ VIDE_ N° TEL...)
- Le (Les) Code(s)-Barres MRN de(s) déclaration(s) en douane est (sont) scanné(s) par la compagnie maritime et appairé(s) avec la réservation de fret et la plaque d'immatriculation de la remorque du camion.



FICHE PRATIQUE

- L'ensemble des éléments est envoyé au SI BREXIT « Frontière intelligente » des services douaniers français.

Départ du Ferry de France

Ce qu'il se passe pendant la traversée

La compagnie maritime

- Transmet le manifeste de chargement au SI BREXIT



Le départ du Ferry valide la sortie du territoire

(Les données sont transmises automatiquement au système ECS) permettant de délivrer le titre justificatif de l'exportation.

Je me réfère à la fiche pratique
« Je suis Exportateur, que dois-je faire ? »



Arrivée du Ferry au Royaume-Uni

Ce qu'il se passe au débarquement

- Du personnel accompagnant est mis à disposition par les compagnies de ferries pour accompagner les chauffeurs routiers lors du débarquement.
- Le chauffeur présente les documents d'importation qui lui seront demandés.

Page 3 sur 4

Fiche pratique « **Export** Le passage portuaire et la traversée maritime FR / UK »

Dernière mise à jour le 30/11/2020



FICHE PRATIQUE

Les étapes d'exportation en images



Nos vidéos sur le flux Brexit :

<https://www.brexitreadybyharopa.haropaports.com/fr/les-vidéos-sur-les-flux-brexit>